LES

Concours Edmond Labarre

1881 A 1906

A l'Ecole Nationale & Spéciale des Beaux-Arts

Section d'Architecture

PROGRAMMES

Le Concours Ed. LABARRE
consiste en une grande
composition sur esquisse.

PARIS

AUGUSTE VINCENT

49, Boulevard Soult, 49

LES CONCOURS EDMOND LABARRE

1881 à 1906

A L'ÉCOLE NATIONALE & SPÉCIALE DES BEAUX-ARTS

Section d'Architecture

PROGRAMMES

ANNÉE 1881

Un Palais de Commerce à Paris

Le haut commerce de Paris regrette de n'avoir pas, comme celui de Londres et d'autres villes, un local, digne de sa richesse, où il puisse à la fois traiter les grands marchés commerciaux et trouver un centre de réunion, soit pour les affaires, soit pour la représentation.

Tel serait l'objet du présent programme qui comprendrait comme grandes divisions :

1° Une Bourse de Commerce ;
2° La Chambre de Commerce ;
3° Des salles de réunion pour les Assemblées de commerçants, Chambres syndicales, etc. ;
4° Des salons d'apparat et de réception.

Emplacement. — L'ensemble de ces constructions serait élevé au centre de Paris, par conséquent sur un terrain qui, quoique vaste, ne peut être d'une étendue exagérée. On le projettera sur l'emplacement de la Halle au blé et de ses abords immédiats, ce monument n'ayant plus d'utilité bien réelle, adapté, sauf la création d'une place, aux dispositions projetées par la Ville de Paris.

Détail du Programme :

1° *Bourse de Commerce.*

Paris ne possède pas de Bourse de Commerce, et les affaires se traitent çà et là, dans des cafés spéciaux, sur le perron et autour de la Bourse, place Saint-Germain-l'Auxerrois, etc.

Une Bourse de Commerce doit comprendre avant tout une vaste salle accessible de toutes parts, où se donnent les rendez-vous, et où les affaires se traitent sur échantillons.

C'est en quelque sorte une place publique à couvert.

Ses dépendances seront :

Quatre salles pour la correspondance, la lecture des journaux spéciaux, la fixation des cours ;

Un bureau de poste et de télégraphe ; une salle des huissiers ; le plus grand nombre possible de bureaux de courtiers, composés chacun d'un local restreint, mais très clair ;

Dépendances diverses ; café et restaurant.

2° *Chambre de Commerce.*

Ce service peut être installé, soit au rez-de-chaussée, soit au premier étage. Il comprendra, avec les vestibules et dépendances nécessaires :

La grande salle de la Chambre de Commerce, avec cabinets de Président, Vice-Présidents, six salles de commissions, secrétariat, divers bureaux ;

Bibliothèque et Archives (dans un étage supérieur s'il y a lieu) ;

Très grand dépôt des Archives de brevets (dans un étage supérieur s'il y a lieu).

3° *Salles de Réunions.*

Ces salles, au nombre de six, mises à la disposition des commerçants ayant à délibérer sur des questions d'intérêt général de leur industrie, telles que tarifs, salaires, etc., seraient facilement

accessibles ; elles peuvent être au rez-de-chaussée ou au premier étage. Il est bon que deux d'entre elles soient assez vastes pour servir à des conférences publiques, et puissent en conséquence avoir des accès particuliers.

4° *Salons d'apparat.*

Le commerce parisien, qui pourrait et voudrait recevoir dignement les nations et les étrangers, ne peut le faire faute de salons qui lui appartiennent. On disposera dans ce but au premier étage un appartement d'apparat comprenant plusieurs salons de réception, buffet, fumoir, et une grande salle de banquets.

Cette disposition motive un escalier monumental, qui peut d'ailleurs être pratiqué dans la salle de la Bourse elle-même.

5° *Services.*

L'édifice se complètera par des bureaux administratifs et quelques logements ; enfin on y devra trouver toutes les dépendances générales d'un grand service, des parties entresolées, les sous-sols et les combles pourront être utilement employés à ces usages.

La place qui serait au-devant du monument pourrait donner lieu à des motifs décoratifs, mais sans qu'il en doive résulter d'encombrement pour la circulation des voitures.

Les concurrents devront s'attacher à donner à leurs compositions un caractère large et monumental.

On fera le plan du rez-de-chaussée et celui du premier étage, l'élévation principale et la coupe à 0,0025 pour mètre.

Le terrain présentera sensiblement un carré de 125 mètres de côté.

PRIX : M. L. BLANC, élève de M. LAISNÉ.

ANNÉE 1882

Un Hôtel de Ville avec ses Abords dans une Ville de premier ordre

Ce Monument sera projeté dans une situation particulière résultant de la configuration de la ville à laquelle il est destiné.

Plusieurs Villes de France sont divisées en deux régions distinctes : la ville haute, généralement habitée par la bourgeoisie, les fonctionnaires, etc., et la ville basse, plus ordinairement réservée aux affaires, au commerce et à l'industrie.

C'est entre ces deux régions, et ouvrant de plain-pied sur chacune d'elles à des niveaux différents qu'on supposera l'Hôtel de Ville, objet du programme.

Le sol de la ville haute sera élevé de 10 à 12 mètres au-dessus d'une place monumentale existant dans la ville basse.

Entre ces deux plateaux sera l'Hôtel de Ville, construit partie sur chacun des deux ; le surplus du fond de la place basse sera clos par des murs de terrasses monumentales. De chaque côté du Monument seront des escaliers mouvementés et décoratifs reliant les deux parties de la Ville, ainsi que des armorces de rampes pour les voitures.

Dans cette situation, il convient de donner accès par le niveau inférieur du Monument aux services les plus fréquentés du public, l'accès supérieur servant surtout aux réceptions.

Toutefois, on devra pouvoir entrer à volonté par les deux niveaux, pour aller dans tous les services ; à cet effet, un escalier monumental et des escaliers secondaires réuniront les deux rez-de-chaussée, et les divers étages.

L'Edifice présentera en façade sur la ville basse, un large portique d'abri, toujours ouvert, rappelant les piliers des anciennes maisons communes, tandis qu'au niveau supérieur l'entrée se fera par une cour d'honneur.

Les services à installer comprendront :

1° *Administration :* 8 divisions administratives comportant chacune plusieurs bureaux (2 ou 3).

Une salle de Caisses municipales avec guichets publics.

Plusieurs salles pour les Commissions, Adjudications, etc.

2° *Réceptions et Représentations municipales.*

Le service du Conseil municipal comprenant la salle des séances ; cabinet du président, secrétariat, plusieurs salles des Commissions, dépendances.

Un appartement de Réceptions disposé pour les fêtes.

La Bibliothèque municipale publique, pour environ 100.000 volumes et 100 lecteurs.

Un Musée municipal.

Les Archives.

Dépendances diverses, Dépôts.

Quelques logements.

Le terrain occupé par le Monument n'excédera pas 120 mètres en tous sens. La position

de ce terrain par rapport à la ligne de séparation de la ville haute et de la ville basse est indéterminée.

On fera les plans des deux rez-de-chaussée et la coupe à l'échelle de 0m0025 pour mètre et l'élévation principale au double.

Le plan supérieur comprendra les escaliers extérieurs et les abords.

PRIX : M. JOSSO, élève de M. DOUILLARD.

ANNÉE 1883

L'Hôtel du Ministère des Affaires étrangères

Ce Ministère comporte des services administratifs considérables, mais il se distingue des autres ministères par l'importance de l'Hôtel du Ministre, où se font des réceptions diplomatiques et, au besoin des congrès ou conférences internationales, ainsi que par la grande importance du service des archives diplomatiques et historiques et de la bibliothèque.

La composition comportera donc trois grandes divisions principales : l'Hôtel du Ministre, les services administratifs, le service de la bibliothèque et des archives, lesquelles devront autant que possible être groupées autour d'une cour d'honneur, d'un caractère monumental.

L'Hôtel du Ministre, en tous cas précédé d'une cour et ayant sa façade opposée sur un jardin, comprendra :

Le Cabinet du Ministre avec Salons d'attente, etc.

Service du Cabinet et du Secrétariat particulier.

L'habitation du Ministre et de sa famille, plus quelques appartements de fonctionnaires.

Un grand appartement de fêtes et réceptions.

Une Salle des conférences ou congrès avec plusieurs pièces pour salons d'attente, commissions, etc.

Le Secrétariat général.

Les dépendances de toute nature d'un grand hôtel : cuisines, écuries, remises, etc.

Le Service des estafettes, courriers, télégraphes.

Les Services administratifs répartis en plusieurs étages comprennent cinq directions : du personnel et des fonds ; des affaires politiques ; des affaires commerciales ; du contentieux ; de la comptabilité.

La bibliothèque devra pouvoir contenir 80.000 volumes et des annexes pour cartes, statistiques, estampes, etc.

Les archives reçoivent constamment de nouveaux dossiers et comportent une surface d'au moins 1.200 mètres superficiels bien aménagés.

Chacun de ces services se complètera par un cabinet de conservateur, avec quelques dépendances, et une salle de communications aux lecteurs admis.

Ce monument y compris le jardin sera projeté sur un terrain isolé dont la profondeur n'excèdera pas 250 mètres et la largeur 150 mètres.

On fera entier le plan du rez-de-chaussée et celui du 1er étage de l'hôtel ainsi que la coupe à 0m002 l'élévation au double.

PRIX : M. HEURTIER, élève de M. ANDRÉ.

ANNÉE 1884

DU 20 FÉVRIER, A RENDRE LE 23 FÉVRIER

Un Orphelinat agricole pour 100 jeunes filles

Cet établissement situé au milieu d'un grand domaine rural, a pour but d'élever et d'instruire des orphelines de tout âge, jusqu'à vingt-et-un ans pour en faire des servantes de ferme.

Il se composerait de l'orphelinat proprement dit, divisé en trois groupes, installés dans des bâtiments distincts.

Le bâtiment du premier groupe doit loger 34 enfants de zéro à sept ans, et comprendrait : au rez-de-chaussée, une crèche ou école maternelle, une cuisine, une laverie, un réfectoire, un cabinet pour la maîtresse, un escalier et un portique-préau, une cour de récréation plantée d'arbres contiendrait des water-closets. Au premier étage : deux dortoirs, deux chambres pour les bébés, un water-closet et des lavabos.

Le bâtiment du deuxième groupe dans lequel seront installés 33 enfants de sept à treize ans, comprendrait au rez-de-chaussée : deux classes, une salle de couture, un dépôt, un cabinet pour la maîtresse d'école, un escalier et un portique-préau. Une cour de récréation contiendrait des water-closets. Au premier étage : deux dortoirs avec lavabos et water-closets.

Le bâtiment du troisième groupe, où seraient installées 33 jeunes filles de treize à vingt-et-un ans, comprendrait dans un rez-de-chaussée sur caves: une grande cuisine avec laverie et office, deux réfectoires pour les deuxième et troisième groupes, une salle de couture, une bibliothèque, un escalier et un portique-préau. Au premier étage: deux dortoirs à cases individuelles, lavabos et water-closets. Une cour de récréation contiendrait des water-closets.

A ces trois bâtiments seraient ajoutés :

1° Un pavillon pour la directrice, contenant un bureau des archives et un logement complet.
2° Un second pavillon consacré à l'infirmerie et contenant au rez-de-chaussée : un vestibule, un cabinet pour le médecin, une petite pharmacie, une tisanerie et un escalier.
Au premier étage: une infirmerie, une chambre d'isolement et une chambre d'infirmière.

Onze bâtiments spéciaux composeraient la ferme-école et contiendraient :
1° Une buanderie et un lavoir couvert avec séchoir au-dessus, un dépôt de linge sale, une lingerie, des bains de pieds et des grands bains.
2° Un pressoir, deux celliers et greniers au-dessus.
3° Une vacherie pour 50 vaches et 4 taureaux.
4° Une autre vacherie pour les veaux avec parc.
5° Une bergerie pour les moutons, également avec parc. Dans un de ces trois derniers bâtiments, ou à proximité, un local sera réservé pour la préparation des aliments et contiendra les machines : hache-paille, coupe-racine, etc.
6° Le fournil, le pétrin et le four.
7° Une laiterie avec baratterie, laverie, chaufferie et greniers au-dessus.
8° Dans le voisinage du précédent, une cave à fromages avec séchoir à fromages au-dessus.
9° Des hangars, magasins et greniers.
10° Une basse-cour avec division pour les canards, les poules, les lapins, etc.
11° Une porcherie avec cases nombreuses et une cuisine pour la préparation des aliments.

Un dépôt de fumier à proximité des étables et un réservoir avec mare compléteraient ces dispositions.

Des rails seraient établis pour faciliter le service des fourrages, de façon que les jeunes filles puissent faire le service en mettant les fardeaux sur des wagonnets faciles à pousser.

La surface générale du terrain enclos ne dépasserait pas 30.000 mètres. Plusieurs issues conduiraient dans les champs environnants faisant partie de l'exploitation agricole.
On fera un plan général du rez-de-chaussée et un plan du premier étage à l'échelle de 0^{m} 002 pour mètre, l'élévation et la coupe au double.

NOTA. — Les dessins seront rendus sur feuilles volantes.

PRIX : M. RISLER, élève de M. ANDRÉ.

ANNÉE 1885

Un Hôtel monumental pour un Cercle

Les Cercles d'Angleterre, et particulièrement de Londres, sont souvent de véritables monuments.

C'est un édifice de ce genre qu'on devra supposer construit à Paris.

Les dispositions principales du programme comportent:

1° Un rez-de-chaussée où les membres du Cercle trouvent à toute heure des pièces d'usage personnel ou relativement intime.
2° Un premier étage réservé aux réunions plus générales et à la réception.
3° Une salle de fêtes montant de fond au rez-de-chaussée, ou au premier étage, ou encore à un niveau intermédiaire, destinée aux fêtes, réceptions, concerts, etc.

Les cuisines et autres dépendances seront dans les sous-sols et entre-sols.

Dans un étage supérieur peu important seront quelques logements d'employés et quelques chambres pouvant être mises à la disposition des membres du Cercle.
Il est indispensable que les voitures puissent entrer dans l'édifice, mais il n'est pas nécessaire qu'elles puissent y stationner.

DÉTAIL DU PROGRAMME :

Le rez-de-chaussée comprendra, avec les vestibules nécessaires, un escalier principal : — un ascenseur, — des escaliers secondaires, — la loge du concierge et le bureau du régisseur, — la salle d'attente des domestiques, — un vestiaire très spacieux, — plusieurs salles à manger particulières, — un café non public, — une pièce pour la lecture et la correspondance, — plusieurs pièces particulières pour le jeu, — une salle d'escrime, — des cabinets d'aisances et de toilette,

— des remises pour 6 ou 8 voitures de louage, · une partie des dépendances, lingerie, argenterie, etc., pourra trouver place à cet étage.

Le premier étage comprendra, comme pièces principales : plusieurs salons, dont un principal pour la conversation et les réunions, — une grande salle à manger, — café, — fumoir, — salle de billards, — salle de jeux, — une bibliothèque disposée pour la lecture.

Les communications seront établies au moyen de galeries disposées pour recevoir des curiosités, des objets d'art, etc.

Salle des fêtes. — Cette salle de grandes proportions doit pouvoir servir à des usages divers : réunions nombreuses, — auditions, — concerts, — bals, — théâtre de société ; elle sera accompagnée d'un vestibule-foyer et de dépendances consistant en deux ou trois pièces, dont une assez grande, et quelques cabinets ou loges pour des artistes. Elle devra pouvoir servir le jour comme le soir.

Terrain. — L'Hôtel projeté serait édifié sur une place ou une large avenue ; le terrain, isolé de toutes parts, aura 70 mètres de façade et 100 mètres de profondeur au plus.

On pourra, si la disposition s'y prète, trouver un jardin.

Plan du rez-de-chaussée, du premier étage et coupe, à 0m0025. Elévation au double.

PRIX : M. MARCEL, élève de M. ANDRÉ.

ANNÉE 1886

DU 16 FÉVRIER, A RENDRE LE 19 FÉVRIER

Une Ecole pratique des hautes études pour les Sciences physiques et naturelles

L'Ecole des hautes études est instituée pour un personnel moins nombreux que celui des facultés ; les études y consistent surtout en travaux faits avec les conseils ou sous les indications des professeurs dans des salles de travail ou laboratoires spéciaux.

Sauf un ensemble de parties communes à tous les enseignements, l'esprit du programme doit être surtout la réunion : dans un grand ensemble, d'un certain nombre de pavillons d'études, parfaitement distincts, chacun avec ses dépendances propres et dirigés par les professeurs.

L'établissement projeté serait établi dans une grande propriété voisine de Paris.

Il comprendra, comme services communs, répartis en plusieurs bâtiments :

1° Un bâtiment d'administration : concierge, secrétariat, bureaux, archives, écurie de 4 chevaux, remise pour 2 voitures ; quelques logements d'employés.

2° Un bâtiment de la direction : vestiaire, salle de conseil des professeurs, cabinets et salles de commissions ; salle d'examens et dépendances.

3° Un bâtiment principal comprenant en un ou plusieurs étages : quatre salles pour les conférences et démonstrations, avec dépendances, une grande salle principale pour les expositions et solennités ; des salles ou galeries pour la conservation des objets d'étude divisés en :

Physique.
Chimie organique et inorganique.
Géologie et minéralogie ; paléontologie.
Anthropologie et anatomie de l'homme.
Anatomie comparée.
Zoologie, subdivisée en six groupes, dont un principal pour les mammifères.
Botanique.

Ces galeries ne forment pas un musée, mais des salles de dépôt et classement méthodique des types nécessaires aux études.

Les pavillons d'étude comprendront chacun, outre les dépendances spéciales :

Un laboratoire de professeurs avec cabinet, un laboratoire des aides, deux laboratoires des étudiants ; quelques pièces spéciales pour les expériences particulières ;

Ils seront au nombre de onze ou douze.

— Physique, — dépendances : fonderies, machine à vapeur, bassins, tour élevée, etc.

— Chimie organique, — dépendances : hangars et cours pour les expériences dangereuses ou malsaines, salles d'étude au microscope, etc.

— Chimie inorganique, — dépendances : fonderies et creusets, hangars, cours, etc.

— Géologie, — dépendances : hangars et dépôts.

— Minéralogie, — dépendances analogues.

— Anthropologie et anatomie de l'homme, — dépendances : salles de dissection et de microscopes ; moulage, ateliers de montage des squelettes.

— Anatomie comparée, — dépendances analogues.

— Physiologie, — dépendances : dépôts d'animaux divers ; salle de vivisection et d'expériences, bassins, etc.

— Zoologie, — Ateliers de moulage, de préparation des pièces, salle d'expériences sur les animaux, — bassins et volières, quelques enclos pour des animaux vivants.— On pourra diviser la zoologie en deux pavillons.

— Botanique, — hangars et dépôts, étuve.

— Physiologie végétale, — terrain pour les expériences de culture avec serres et bassins d'expériences. Le service des laboratoires et dépendances devra se faire par chemin de ronde avec des entrées postérieures pour les voitures.

Le terrain consacré à cet ensemble sera isolé et rectangulaire, il aura 300 mètres sur 500.

On fera un plan à 0,0015 pour mètre. — L'élevation générale et la coupe du bâtiment principal à la même échelle.

PRIX : M. MAJOUX, élève de M. GUADET.

ANNÉE 1887

Une Préfecture de Police

La Préfecture de Police comprend cinq parties distinctes :

1° *L'hôtel du Préfet;*
2° *Les bureaux;*
3° *Les services actifs;*
4° *Les dépendances;*
5° *Les deux états-majors de la Garde Républicaine et des Sapeurs-Pompiers.*

HOTEL DU PRÉFET

Les appartements du Préfet se composent :

1° *De pièces de réception :* antichambre, salle des huissiers, grand salon, grande salle à manger, billard ;

2° *De pièces destinées au travail :* salon d'attente, cabinet, arrière-cabinet, cabinet pour le secrétaire intime, deux salles de commissions chacune pour 25 personnes.

3° *De pièces d'habitation :* un petit salon, une petite salle à manger, plusieurs chambres à coucher avec dégagements, logement du secrétaire intime.

4° *De pièces de service :* cuisine, office, etc., logement de trois huissiers, chambres de domestiques, écuries, remises, logement des cochers, palefreniers, etc.

BUREAUX

Les bureaux sont divisés en quatre parties principales :

1° *Le Secrétariat Général.* Il comprend : le cabinet et le logement du Secrétaire Général. Le 1er bureau : le service de l'Economat, le service des dépêches, les archives et Bibliothèque ; le 2e bureau : la Comptabilité et la Caisse.

Le 1er bureau doit contenir le cabinet du chef, trois cabinets de sous-chefs des bureaux pour 21 employés divisés en trois sections, une antichambre, des archives et un dépôt des objets saisis.

Le 2e bureau comprend : le cabinet du chef, celui du sous-chef, un bureau pour 10 employés, plusieurs pièces pour les dépôts des écrits publics, un bureau des dépêches, etc.

La Comptabilité comporte : un cabinet pour le chef, un cabinet pour le sous-chef, un bureau pour 10 employés et quelques pièces accessoires.

La Caisse se compose du cabinet du trésorier et d'un bureau pour 10 employés.

2° *La division du Cabinet,* près du Cabinet du Préfet, et où le public n'est pas admis. Elle comprend le cabinet du chef, celui du sous-chef, trois bureaux pour 20 employés et des archives.

3° & 4° *Deux divisions des Bureaux.* — Chaque division comprend le cabinet du chef, ceux des trois sous-chefs, une salle d'attente et quatre bureaux comportant chacun plusieurs pièces.

SERVICES ACTIFS

Parmi ces services, celui de la Police Municipale est le plus important. Il comporte le logement du chef de cette Police, son cabinet, des bureaux pour 15 employés, deux pièces pour les officiers de paix et 4 employés permanents, deux corps de garde de 40 hommes et une salle d'attente. Viennent ensuite : le laboratoire des analyses chimiques, la fourrière, des bureaux pour l'inspection des prisons, des marchés et de la navigation, le bureau des Poids et Mesures, celui de la salubrité et de l'éclairage, et ceux des bâtiments de la petite voirie.

DÉPENDANCES

Elles comprendraient :

1° Un corps de garde pour 50 hommes, des écuries pour 24 chevaux et des remises, magasins, ateliers, etc.

2° Un dépôt de prisonniers contenant 6 salles communes, 20 cellules, 5 ou 6 cabinets pour les fous ou les gens ivres, un parloir, un greffe, un logement de gardien et un logement du directeur.

GARDE RÉPUBLICAINE & SAPEURS-POMPIERS

Chaque état-major est logé à la Préfecture ; il est en communication par un passage souterrain avec les casernes situées à proximité, et il comporte :
Un appartement pour le colonel, deux logements pour le capitaine-trésorier et le capitaine adjudant-major, des bureaux pour le colonel et l'adjudant, des écuries pour 8 chevaux et une remise pour 3 voitures.

Les concurrents devront se rendre compte de la répartition des services au rez-de-chaussée et au premier étage. Le terrain complètement isolé n'excèdera pas 200 mètres dans sa plus grande dimension. On fera un plan du rez-de-chaussée et un plan du premier étage à l'échelle de 0m0015, l'élévation et la coupe au double.

PRIX : M. EUSTACHE, élève de M. GINAIN.

ANNÉE 1888

DU 6 FÉVRIER, A RENDRE LE 9 FÉVRIER

Une Maison de Santé pour des Aliénés des deux sexes

Cet établissement serait situé dans les environs de Paris, à la campagne, sur un terrain en pente douce. Il est destiné à recevoir des aliénés des deux sexes, payants, et doit leur offrir tout le confortable possible. Ce programme n'a donc aucune analogie avec les établissements d'assistance publique, tels que Charenton, Sainte-Anne, etc.

Il comprendra :

1° Les services généraux et administratifs, concierge, secrétariat, économat, lingerie, vestiaire. Plusieurs magasins et dépôts de matériel. Ecuries et remises pour quelques chevaux et voitures. Cuisine générale et dépendances. Quelques appartements et logements.

2° La direction et les services médicaux :
L'hôtel particulier du directeur, médecin en chef, avec dépendances, telles que écuries, remises, etc.
Bureau de la direction, parloir, salle de consultations pour l'extérieur, service de chirurgie, d'autopsie, etc.
Pharmacie et dépendances.
Logements d'internes et aides.
Appartements de deux médecins en second.

3° Les locaux réservés aux malades.
Cette partie de l'établissement doit être disposée pour éviter toute tentative d'évasion ; elle sera entourée d'un chemin de ronde.

Dans chaque quartier, hommes et femmes, les malades sont répartis en deux grandes divisions : les *tranquilles* et les *agités*.

Détail pour chaque quartier :

Les tranquilles seront logés, suivant le taux de pension, dans 20 pavillons isolés, chacun avec petit jardin, pour recevoir avec le malade quelques domestiques, ou même des parents, avec cuisine personnelle, etc.
Dans un ou deux bâtiments pouvant contenir ensemble 100 malades dans des chambrées, avec salle à manger commune, salle de réunion, etc. Ces divers malades ont à leur disposition le parc dont il sera parlé plus loin.
Les agités, au nombre de 50, sont logés dans un bâtiment spécial avec chambres ou cellules, préau couvert, et quinconces d'arbres ou préau découvert. — 8 à 10 chambres de surveillance, avec préaux cellulaires pour les furieux.
En communication directe avec le quartier des agités, un établissement hydrothérapique, avec salles de bains, cabinets, chambres de douches, etc., pour chaque sexe, et une piscine couverte servant alternativement aux deux sexes.

4° Un bâtiment des grandes dépendances à l'usage des malades tranquilles. Ces dépendances, dont l'usage concourt au traitement des malades, sont :
Un salon de lecture et de travail, — une salle de musique et de concerts, — un gymnase, — une salle d'escrime et d'exercices divers, — des salles de billard, de jeux, etc., — une chapelle.

5° Parc.

Les divers bâtiments seront répartis, soit dans un parc, soit autour de ce parc, mais, dans tous les cas, la condition à assurer tout d'abord est celle d'une surveillance facile. Le parc lui-même sera disposé de façon à ce que les malades puissent être facilement surveillés par les employés.

Le terrain ne devra pas dépasser 500 mètres dans sa plus grande dimension.

On fera un plan à 0m001 par mètre, élévation et coupe à la même échelle.

PRIX : M. GASTON COUSIN, élève de MM. GERHARDT & COQUART.

ANNÉE 1889

Une Résidence d'Eté du Président de la République

La résidence à projeter serait située près de Paris, dans un site accidenté, à l'entrée d'un parc se prolongeant par une forêt.

Elle se composera de :

1° L'habitation du Président et de sa famille, comprenant un appartement de réception, un appartement d'habitation, les dépendances d'une grande habitation ; services du Cabinet de la Présidence et du Conseil des Ministres ;

2° Deux corps de logis et huit à dix pavillons pour des invités avec des appartements d'importance diverse ;

3° Les dépendances ou communs, comprenant : [d'une part, les services de la vénerie (écuries et équipages de chasse, chenils, logements, etc.) et les services de la régie, consistant en bureaux, appartement de régisseur, bureau des bâtiments, des jardins avec logements de gens de service ; plusieurs appartements ; [et d'autre part, les services militaires, comprenant plusieurs appartements d'officiers de la maison militaire, écuries particulières et de troupe, chambrées pour les soldats de l'escorte (un escadron).

4° Les dépendances directes de la résidence, cuisines, provisions, lingerie, argenterie, garde-meuble, etc., etc. ; — écuries, remises et accessoires.

Le parc dont on donnera seulement l'amorce sera divisé en deux parties : le parc réservé, en communication immédiate avec la résidence et dont le motif principal sera une pièce d'eau décorée de motifs monumentaux ouvrant sur un étang ; le parc public. On pourra en outre trouver un jardin potager et fruitier, des serres, etc.

L'ensemble des bâtiments n'excèdera pas 300 mètres dans sa plus grande dimension.

On fera un plan et l'élévation, et la coupe, à 0m0015 par mètre.

PRIX : M. FRANCASTEL, élève de M. GINAIN.

ANNÉE 1890

Le siège d'un grand Commandement militaire

Ce grand ensemble militaire serait réalisé dans une ville, chef-lieu d'un des principaux corps d'armée.

Il comprendrait :

L'hôtel du général commandant le corps d'armée ;
Le service de l'état-major ;
Le service de l'intendance générale ;
Une vaste cour destinée aux parades et cérémonies militaires.

HÔTEL

Cet hôtel comprendra.

1° Le service du cabinet du général, chef de corps d'armée, de ses secrétaires et aides de camp ; le service du cabinet du chef d'état-major. Un grand appartement de réception ; l'appartement particulier du général ; ceux de quatre aides de camp ou officiers attachés.

2° Un bâtiment des bureaux du commandement (bureaux, cabinets d'officiers, poste et télégraphe, archives, deux salles de commissions).

3° Les communs nécessaires à une grande habitation, écuries particulières et pour estafettes.

NOTA. — Les bâtiments des bureaux et des communs pourront avoir des entrées extérieures sans que le public soit obligé de pénétrer dans l'hôtel.

L'hôtel sera accompagné d'un jardin.

SERVICE DE L'ÉTAT-MAJOR

Un ou plusieurs bâtiments réservés aux officiers et commis, et comprenant:

Les comités d'infanterie, cavalerie, artillerie et génie, chacun avec salle principale, plusieurs cabinets et bureaux;
Une grande salle des réunions générales et dépendances;
Une galerie des types et modèles d'armes, équipements, matériel des chemins de fer, etc.;
Des salles ou laboratoires d'essais et expériences techniques;
Une bibliothèque militaire avec quelques salles d'étude.

INTENDANCE

Ce service comprendra:

Le cabinet et les bureaux de l'intendant général et de deux sous-intendants;
Les divisions d'administration générale, de l'équipement, des manutentions, des transports; chacune avec une salle de commissions, bureaux et cabinets;
Une grande salle des adjudications publiques;
Le service de la vérification et réception des fournitures;
Un dépôt des échantillons et modèles règlementaires; un dépôt des imprimés, formules, etc.
Le public a fréquemment affaire dans ce service de l'intendance, qui devra avoir une entrée extérieure spéciale.

COUR DE PARADE

Cette grande cour sera disposée de telle sorte que le public puisse voir les cérémonies militaires sans y pénétrer. Elle sera accompagnée de corps de garde, logement de portier. Elle comportera une tribune ou estrade officielle, et devra être d'un caractère imposant.

Le terrain, non compris le jardin dont on ne rendra pas compte, sera isolé et aura son accès principal par une place publique; il n'excèdera pas 300 mètres.
On fera un plan, la façade et la coupe à 0^{m}0015 par mètre.

PRIX: M. DESPRADELLE, élève de M. PASCAL.

ANNÉE 1891

Une Gare Maritime

Cet ensemble comprendrait une gare de chemin de fer et une gare d'embarquement, d'après les données suivantes:

La gare de chemin de fer, à l'extrémité d'une grande ligne, est élevée sur un sol qui domine de 10 à 12 mètres une large voie publique desservant les divers établissements, magasins, etc., construits en bordure d'un des bassins d'un port de premier ordre.
De l'autre côté de cette voie, et en bordure immédiate du bassin, serait la gare d'embarquement.
Les deux gares reliées par un ou plusieurs ponts-galeries, des escaliers, des rampes, de telle sorte qu'on puisse accéder à volonté à chacune d'elles par la voie publique, mais qu'on puisse aussi communiquer directement de l'une à l'autre dans chaque sens et sans sortir des locaux affectés aux voyageurs.

Gare de Chemin de Fer. — Cette gare aurait tous ses services au niveau supérieur: cour de l'arrivée, cour du départ; au centre, la gare proprement dite aurait au moins 60 mètres de largeur intérieure.
Du côté de l'arrivée, salle d'attente du public, livraison des bagages, etc.
Côté du départ, salle des guichets, salles d'attente, enregistrement des bagages.
Les autres parties, telles que bureaux du chef et des sous-chefs de gare, buffet et buvette, télégraphe, lampisterie, bouillotterie, matériel, etc., etc., d'un côté ou de l'autre, à volonté.
Les cours, accessibles aux voitures, seront abordables par la voie inférieure et par leur autre extrémité.
Larges communications avec la gare d'embarquement pour les voyageurs et les bagages.

Gare d'embarquement. — Soit une cour unique, soit une cour de l'arrivée et une cour du départ, accessibles de la voie publique.
Grand vestibule ou salle des pas-perdus.
A plomb du mur du bassin, un grand portique monumental d'embarquement. (NOTA. — L'embarquement se ferait par des pontons mobiles disposés au flanc des paquebots placés perpendiculairement au quai; le débarquement de même).
Du côté du départ: salles d'attente, enregistrement des bagages;
Du côté de l'arrivée: salle de livraison des bagages et opérations de douane; bureau de la santé; salle d'attente des débarquants.

Chef de gare, administration, matériel, buffet, etc., etc., à répartir après avoir assuré les services essentiels.

TERRAIN & ASPECT. — On disposera d'un terrain de 300 mètres de largeur; sa profondeur perpendiculaire à la mer est indéterminée.
L'aspect sera monumental et grandiose; on n'oubliera pas que cet ensemble serait la première manifestation du génie national pour les étrangers qui viennent en France d'un autre continent.
On fera un plan d'ensemble et la façade vue de la mer à 0^{m}0015 par mètre.
Les esquisses doivent être rendues sur feuilles volantes et non sur châssis.

PRIX: M. RECOURA, élève de M. PASCAL.

ANNÉE 1892

Un Dépôt d'Etalons

Aujourd'hui que l'effectif de l'armée doit être si considérable et dans l'impossibilité d'entretenir aux frais de l'Etat, en temps de paix, un assez grand nombre de montures pour les besoins de la cavalerie, en cas de guerre, il est indispensable que, ce cas échéant, les chevaux appartenant aux particuliers soient à la disposition de la nation.
Dans ces conditions, il importe que ces chevaux soient d'assez bonne race pour résister aux fatigues excessives d'une campagne.
C'est en vue de ce résultat que des haras sont établis en différents points du territoire afin que les éleveurs de la contrée puissent facilement obtenir les sujets qu'ils désirent.
Le haras qui fait l'objet de ce programme serait entouré de bois et de prairies traversées de cours d'eau pouvant être utilisés par l'établissement qu'il s'agit de créer.

Cet établissement comprendrait:

1° Précédé d'une cour d'honneur, un bâtiment central avec vestibule, salon de réception, grande salle à manger, appartement du directeur, logements pour deux inspecteurs généraux en tournée, pouvant servir au besoin pour une visite du Ministre de l'Agriculture, bureaux d'administration, etc.
2° Des écuries pour 250 chevaux au moins, avec et sans boxes ;
3° Une infirmerie pour 10 chevaux ;
4° Une jumenterie pour 10 chevaux;
5° Un grand manège pour le dressage;
6° Un petit manège, avec tribune, pour saillies ;
7° Une forge, avec hangar, pour le ferrage;
8° Des remises pour 20 voitures de différents types ;
9° Un pavillon pour le sous-directeur;
10° Un pavillon pour le vétérinaire ;
11° Des logements pour les employés, comptable, surveillants, etc.;
12° Des logements pour 80 palefreniers mariés (huit groupes de petites habitations avec jardin);
13° Un dépôt d'avoine, fourrages, paille, etc.;
14° Un abreuvoir ;
15° Un dépôt de fumier ;
16° Un grand hippodrome.

Il va de soi que l'établissement, tout en comportant une architecture simple, doit, par ses dispositions générales, avoir un aspect monumental.
Le terrain, moins l'hippodrome, aura 200 mètres sur 300.
On fera un plan général, en masse, à 0^{m}0005 pour mètre, un plan détaillé (moins l'hippo-) drome), une façade et une coupe à 0^{m}002 pour mètre.

PRIX: M. BARDEY, élève de M. GUADET.

ANNÉE 1893

Un Palais de Justice

§ 1er. CONDITIONS EXIGIBLES DANS TOUT PALAIS DE JUSTICE

La Justice étant rendue publiquement, les salles d'audience comportent, à l'opposé du prétoire, une partie publique. On y accède de la salle des Pas-Perdus.
La salle des Pas-Perdus et la portion publique des salles d'audience sont les seules parties du Palais qui soient publiques au sens absolu du mot. Le surplus des services et dépendances

est accessible aux magistrats, avocats, avoués, et au public lui-même, mais seulement par des antichambres sous la surveillance d'huissiers ou gardiens de bureaux.

Les communications ont lieu par des galeries et corridors vitrés et chauffés ; la communication par portiques ouverts est inadmissible.

Les dépendances de chaque chambre forment un ensemble en communication avec la salle d'audience, et avec la salle des Pas-Perdus par l'antichambre dont il vient d'être parlé.

Les salles d'audience sont rectangulaires : l'entrée des magistrats et jurés s'il y a lieu, se fait par le fond ou par le côté pris du fond ; celle des avocats, témoins, etc., sur un côté de la salle, ainsi que celle des accusés pour les chambres correctionnelles ou d'assises.

Les salles d'audience doivent être éclairées latéralement sur un côté par de grandes croisées, descendant à environ deux mètres du sol. L'éclairage par le plafond est inadmissible, ainsi que celui qui serait pratiqué latéralement en second jour sous des portiques.

Les services du parquet, du greffe, de l'instruction, qu'ils soient à l'étage des salles d'audience ou non, doivent être facilement accessibles, et autant que possible, de la salle des Pas-Perdus. On y pénètre par des galeries ou antichambres sous la surveillance de gardiens.

En un mot, tous les services doivent être accessibles, mais aucun ne peut être traversé par des circulations qui lui soient étrangères.

Ces conditions sont de prescription absolue dans le présent programme.

§ 2. Conditions particulières du Programme

Le Palais de Justice, objet du concours, serait construit pour le Tribunal d'une ville importante, sans Cour d'appel.

Il comprendra :

1° Dans un étage principal :
Une salle des Pas-Perdus ;
4 chambres civiles ; 2 chambres correctionnelles ; une chambre des criées et une des référés ; une salle des assises ;
Le service du cabinet du Président du Tribunal ; le service du cabinet du Procureur de la République.

2° Soit dans ce même étage, soit en tout ou en partie dans un étage au-dessus :
Les chambres des avocats et des avoués ; bureaux de l'assistance judiciaire ;
Le Parquet ; l'Instruction ; le Greffe.

3° Dépôt des accusés et corps de garde en soubassement.

Les dépendances de chacun de ces services sont :

A. Chambres civiles, des criées et référés :
Salle du conseil ; cabinet du vice-président ; cabinet du substitut. — Vestiaire, antichambre, etc.

B. Chambres correctionnelles :
Salle du conseil ; cabinet du vice-président ; cabinet du substitut. — Vestiaire, antichambre, plus salle des témoins, pièce d'attente des accusés.

C. Salle des Assises :
Analogue aux chambres correctionnelles avec plus d'importance ; de plus une salle du Jury, vestiaire, buffet.

D. Cabinets du Président et du Procureur :
Le Cabinet proprement dit ; cabinet d'un secrétaire, salon d'attente, antichambre pour le public.

E. Chambres des Avocats et des Avoués :
Salle de réunion, vestiaire, bibliothèque, plusieurs salles de commissions, bureaux pour l'Assistance judiciaire.

F. Parquet, Instruction :
Galeries, cabinets de juges ou de substituts, bibliothèque, bureaux d'employés, dépendances diverses.

G. Greffe :
Salle publique avec guichets, bureaux, cabinet du greffier en chef, plusieurs cabinets de greffiers.

Terrain. — On disposera d'un terrain isolé de $150^m \times 200^m$ tout compris. Ce terrain étant supposé à l'angle de deux grands boulevards, l'accès principal peut être, à volonté, sur le grand ou le petit côté.

On fera le plan, la façade et la coupe à 0.0025 sur feuilles volantes.

Le rendu aura lieu samedi 4 février, à midi.

Prix : M. OLIVIER, élève de MM. Daumet & Esquié.

ANNÉE 1894

Un Garde Meuble National

Cet Edifice destiné à la Conservation du Mobilier provenant des Palais Nationaux, renfermerait les tapisseries, les meubles, les tentures, les porcelaines, les carrosses d'apparat, les objets d'orfèvrerie, les curiosités artistiques et même les objets d'art appartenant à l'Etat.

Ces richesses nationales réunies méritent d'être exposées au public tandis que quantité d'autres objets seront seulement classés dans des magasins toujours soumis à la plus étroite surveillance.

Non loin des magasins, on trouverait des ateliers de travail pour le raccommodage et l'entretien des Collections.

On trouverait encore quelques ateliers bien éclairés et bien installés pour des artistes chargés de commandes.

Un bâtiment spécial contiendrait l'administration, à savoir :

Un appartement pour le directeur.

Un appartement pour le sous-directeur.

Des bureaux, des logements pour le chef tapissier, pour le chef ébéniste et autres.

Un appartement pour l'architecte.

On y joindrait des remises pour les chariots, les voitures de transport ; une écurie pour 12 chevaux avec les dépendances ; des logements pour 2 palefreniers, un cocher, etc.; des hommes de service.

Un poste de garde, un poste de pompiers et un concierge complèteraient cette disposition.

Les dimensions du terrain en *superficie* n'excéderont pas 50,000 mètres tout compris.

Le rendu à 0m002me pour mètre, pour les plan et coupe ; façade à 0m004me.

PRIX : M. CHARLES BLONDEL, élève de M. Paul BLONDEL.

ANNÉE 1895

Une Ecole d'Agriculture

Dans notre généreux pays de France, où la fortune publique se trouve pour la plus grande partie dans l'Agriculture, on ne saurait trop encourager l'étude des sciences agronomiques propres à combattre l'esprit de routine si préjudiciable au plus grand nombre de nos cultivateurs.

L'Ecole dont il s'agit aurait pour but de propager le plus possible les connaissances théoriques et pratiques de la grande culture et des industries subséquentes : la meunerie, la sucrerie et la raffinerie, la distillerie, la brasserie et l'huilerie.

Trois cents élèves internes doivent donc pouvoir acquérir dans l'enseignement de cette Ecole les connaissances les plus indispensables à la direction d'importantes exploitations agricoles, ou industrielles s'y rattachant par l'emploi des matières premières.

L'enseignement, à l'instar de celui de l'Ecole des Arts et Manufactures, se ferait en trois années, les Elèves formant trois sections distinctes :

1re Année. — Des études théoriques ou scientifiques.
2e Année. — Des études pratiques.
3e Année. — Des spécialités.

L'Etablissement est supposé dans une plaine fertile du Nord ou du Pas-de-Calais, de préférence à la Beauce, à cause des charbonnages, ce qui n'empêche pas qu'une partie de la force motrice dont on doit avoir besoin puisse être obtenue au moyen de cours d'eau savamment utilisés.

Il comprendrait :

1° L'Ecole proprement dite ;
2° La Ferme ;
3° L'Usine.

L'*Ecole* aurait : Une grande cour autour de laquelle seraient les salles de cours et d'étude, cette cour pouvant servir aux exercices militaires auxquels sont astreints les Elèves, suivant la nouvelle loi.

Un vestibule avec grand escalier conduisant aux étages. Plusieurs escaliers de service. Un grand amphithéâtre pour la distribution des prix.

Deux amphithéâtres pour les cours ; des salles d'étude. Des laboratoires de chimie et de physique. Un musée et des salles de collections. Un grand réfectoire avec service de cuisine. Des salles de récréation, de jeux et d'escrime. Un petit établissement de bains et d'hydrothérapie. Une infirmerie. Plusieurs pièces pour l'administration.

La Ferme aurait : Une écurie : 20 chevaux de trait, — une bouverie : 20 bœufs, — une vacherie : 20 vaches, — une porcherie, — une bergerie avec abris pour 300 moutons, — une infirmerie et une cuisine pour les bêtes, — une maréchalerie, — une grange, — un grand hangar pour remiser la locomobile, la batteuse, les chariots et les charrettes, les tombereaux, les charrues, les herses, les rouleaux et les instruments aratoires, — une grande fosse à fumier et à purin, — un château d'eau, — une grande basse-cour, — une laiterie, — une fromagerie, — une buanderie, — un fournil, etc., — un verger avec potager, serre, pépinière. — Enfin tout ce qui peut constituer une ferme modèle et servir aux études des élèves qui veulent devenir des agriculteurs capables de faire valoir de grandes propriétés rurales.

L'Usine aurait : Une meunerie, — une sucrerie, — une raffinerie, — une distillerie, — une brasserie, — une huilerie, — un bâtiment pour la force motrice à vapeur et la dynamo pour l'éclairage. Ces diverses constructions auraient bien entendu des proportions restreintes, étant donné qu'il ne s'agit pas de faire concurrence aux industries privées, mais seulement, en instruisant, de couvrir autant que possible, par les produits de fabrication et de culture, les frais généraux de l'Ecole déjà en partie couverts par tout ce qui, sans sortir de l'Etablissement, pourrait être employé à la subsistance des élèves et du personnel.

Une habitation pour le Directeur serait située de façon à rendre la surveillance facile. Cette habitation aurait une écurie pour trois chevaux, et une remise pour deux voitures.

Il y aurait en outre des habitations pour les chefs d'industrie et de la ferme, des groupes de logements pour les ouvriers tant de la ferme que des usines ainsi que pour les gens de service.

Il va de soi que l'Etablissement est supposé entouré des terrains nécessaires à la grande culture, mais il n'y a pas à en tenir compte dans l'esquisse, sinon pour la facilité d'entrée des transports.

La superficie pour la disposition d'ensemble des constructions est de 15 hectares.

On fera le plan général détaillé, le plan du premier étage de l'Ecole, l'élévation générale et la coupe à 0 m 0015 pour mètre.

PRIX : M. SIROT, élève de M. MOYAUX.

ANNÉE 1896

DU 20 JANVIER, A RENDRE LE 23 JANVIER

Un Jardin d'Acclimatation

Cet Etablissement destiné à l'étude et à l'acclimatation de productions animales et végétales doit être en même temps un lieu d'attraction et de divertissement pour les habitants d'une capitale, c'est-à-dire qu'il contiendra dans un ensemble aussi magnifique que possible formé de parterres avec pièces d'eau et fontaines jaillissantes, d'avenues et de promenades, outre des bâtiments appropriés pour des animaux de façon que ceux-ci puissent être vus en plein air et en liberté, et pour les plantes les plus variées, un bâtiment central réunissant tout ce que l'agrément des visiteurs peut rechercher : restaurant, café avec salles de billards, laiterie, salle de lecture et de repos, salle de conférences, salle de concerts, théâtre d'enfants, etc.. Il ne paraît pas utile d'entrer dans plus de détails, laissant à l'imagination des concurrents le soin d'agencer les motifs de la composition, tels que manège, jardin d'hiver, grande serre, etc.

L'important est que cette composition soit grandiose de ligne et bien pondérée pour la satisfaction des yeux, à l'exemple des grandes villes d'Italie et de France, des beaux parcs de Versailles, de Saint-Cloud, de Vaux, etc.

Le terrain peut être supposé légèrement en pente de façon à obtenir des terrasses et des effets de cascades.

La plus grande dimension de ce terrain ne devra pas dépasser 700 mètres et celle du bâtiment principal 160 mètres.

On fera le plan général à l'échelle de 0m001 pour mètre, la coupe générale à l'échelle de 0 m 001 pour mètre, la façade du susdit bâtiment principal à 0m 002.

PRIX : M. TONY GARNIER, élève de M. Paul BLONDEL.

ANNÉE 1897

Un Lazaret

Un Lazaret ou quarantaine est une véritable prison préventive où l'on isole pendant un temps déterminé les voyageurs suspects au point de vue sanitaire.

Lorsqu'un navire suspect arrive en vue il est dirigé vers le Lazaret et va faire relâche dans le port de la quarantaine, puis l'équipage et les passagers sont débarqués et logés au Lazaret, les marchandises sont déchargées et mises en magasin, le navire désinfecté.

Après la quarantaine, les marchandises et les personnes reprennent place sur le navire qui gagne alors soit le port militaire, soit le port de commerce.

Pendant la quarantaine, il ne doit pas y avoir contact entre les personnes ni les marchandises provenant de navire différents. Toutes les personnes occupées au Lazaret l'habitent sans communication avec le pays.

D'après ce qui précède, il faut comme programme général d'un Lazaret :

1° Un port, assez grand pour l'évolution des plus grands bateaux de guerre ou de commerce ;
2° Des hangars pour dépôt des marchandises déchargées ;
3° Des casernements *séparés* pour les équipages, soldats de marine, etc. ;
4° Des hôtels *séparés* pour passagers :
5° Les services généraux et l'habitation des employés.

Ce vaste ensemble est ordinairement dans une île ou une presqu'île. Les communications avec la terre se font par un seul point, au moyen d'un service de geôle. On doit chercher à rendre le moins désagréable possible la détention imposée.

PROGRAMME PARTICULIER

Ce Lazaret sera établi dans une presqu'île reliée à la terre ferme par une étroite falaise élevée, à l'extrémité de laquelle est l'entrée ; puis le terrain s'abaisse en pente assez prononcée jusqu'au port.

C'est sur cet espace incliné que seront établis les services généraux près de l'entrée, puis les hôtels des passagers. Autour du port, les magasins et casernements.

SERVICES GÉNÉRAUX

1° La geôle avec parloir grillé, réception des approvisionnements, poste, télégraphe, corps de garde.

Pavillon du commandement ; pavillon de l'intendance.

Buanderie, études, pharmacie, économat et dépôts.

Pavillons d'habitation pour le commandant, le second, l'intendant, deux médecins, deux pharmaciens, employés divers.

2° Un hôpital de 200 lits complets, avec services d'isolement.

Une caserne pour un bataillon avec logements d'officiers (garnison).

3° 10 ou 12 hôtels de passagers, formant chacun une détention spéciale, ils doivent être de grandeurs diverses.

Ils comportent un hôtel complet, avec jardins, terrasses, etc.

Les plus grands seront subdivisés en trois classes.

4° Les magasins des marchandises et casernements des marins seront aussi de grandeur inégale, avec mêmes conditions d'isolement. Pavillon pour les officiers à chaque casernement. Jardins.

Un hôtel composé de plusieurs pavillons pour des officiers généraux.

NOTA. — Cette quatrième partie dépendant immédiatement du port, ainsi que le port lui-même, ne pourront être donnés qu'en amorce.

Le terrain, depuis l'entrée jusqu'au port, n'excèdera pas 500 mètres dans sa plus grande dimension.

On fera un plan à un millimètre pour mètre.

Les esquisses seront rendues sur feuilles volantes et non sur châssis.

Le Jury n'a pas décerné de Prix.

ANNÉE 1898

Un Lycée pour une grande Ville

Ce Lycée destiné à 1,000 élèves, dont 500 internes et 500 externes, serait complètement isolé, ayant l'entrée principale sur un boulevard de 30 mètres et entouré de rues de 12 mètres.

La plus grande dimension du terrain, correspondant à la façade principale, serait de 150 mètres sur une profondeur de 100 mètres.

Le Lycée comprendrait trois divisions principales :

1° Petit Lycée pour 210 internes et 210 externes.
2° Moyen Lycée pour 170 internes et 170 externes.
3° Grand Lycée pour 120 internes et 120 externes.

Dans chaque division les classes font partie de l'externat.

Chaque division aurait une vaste cour de récréation.

REZ-DE-CHAUSSÉE :

1° On aurait à prévoir pour le petit Lycée neuf études et neuf classes, deux amphithéâtres, chacun pour 140 élèves et neuf chambres de maîtres surveillants.
2° Dans le moyen Lycée, on aurait à prévoir aussi neuf études et neuf classes, avec neuf chambres de maîtres surveillants. A proximité seraient le cabinet et le logement du surveillant général. On établirait aussi deux amphithéâtres, chacun pour 140 élèves.
3° Le grand Lycée comprendrait six études et six classes, ainsi que six chambres de maîtres surveillants. Un amphithéâtre de physique et un amphithéâtre de chimie, chacun pour 200 élèves, avec salle de préparations et de collections, deux laboratoires de professeurs et deux laboratoires d'élèves, dépendraient du grand Lycée.

4° *Service de l'Economat.* — Ce service comprendrait deux réfectoires, chacun de 250 élèves, vaste cuisine à proximité et pièces de service très importantes, telles que paneterie, boucherie, épluchoir, lavoir, office, dépôt de charbon, etc.
Ces différentes pièces seraient autant que possible réparties autour d'une cour de service avec entrée principale sur l'une des rues.
L'Economat comprendrait en outre une lingerie avec ouvroir, un vestiaire avec ouvroir, un magasin d'habillement et d'essayage, deux pièces pour le nettoyage des habits et des chaussures. A proximité des services de l'Economat serait un logement pour l'économe.

5° *Services divers.* — Ils comprendraient : une infirmerie isolée, des bâtiments d'habitation, des bains, une bibliothèque avec salle de lecture, une salle de gymnastique, une salle de dessin divisée en trois sections, une salle de danse et une salle d'armes, une grande salle de réunion pour les fêtes ou distributions de prix. Dans les cours, préaux couverts, water-closets et urinoirs.

ETAGES :

6° *Dortoirs.* — Les dortoirs chacun de 25 à 30 lits avec lavabos et cabinets d'aisance, ainsi que les chambres de domestiques, seraient répartis en un ou deux étages accessibles par des escaliers suffisamment larges et convenablement disposés.
Des galeries couvertes mettraient en communication au rez-de-chaussée les différents services.

7° *Bâtiment d'administration.* — Ce bâtiment qui serait placé de préférence sur le boulevard en communication directe avec l'entrée principale, accessible de l'extérieur pour les familles et de l'intérieur pour les élèves, comprendrait : au rez-de-chaussée, une loge de concierge, deux parloirs, le cabinet du censeur, une salle d'attente avec vestiaire pour les professeurs, le bureau de l'économe avec pièce de commis ; au premier étage le cabinet du proviseur avec antichambre et secrétariat, et deux appartements, l'un pour le proviseur, l'autre pour le censeur, desservis par un escalier spécial.
Les élèves feront le plan du rez-de-chaussée et moitié au moins au plan du premier étage à l'échelle de $0^{m}0025$ pour mètre ; la façade principale et une coupe transversale à la même échelle.

PRIX : M. FERDINAND, élève de MM. GUADET & PAULIN.

PRIX (réservé en 1897) : M. JEAN HULOT, élève de M. Marcel LAMBERT.

ANNÉE 1899

DU 9 JANVIER, A RENDRE LE 12 JANVIER

Un Hôpital

Cet hôpital, construit à proximité d'une grande ville, sur un coteau exposé au midi, utiliserait l'emplacement choisi pour satisfaire aux meilleures conditions d'hygiène : on profiterait de la pente du terrain pour établir les pavillons des malades et blessés par gradins, à des niveaux différents, de manière à laisser arriver l'air et le soleil dans les cours plantées d'arbres, entre les bâtiments ayant autant que possible même orientation. Ces bâtiments seraient reliés entre eux et avec les services généraux par des galeries en pente, afin d'éviter les emmarchements ; pour rendre facile l'accès de tous les services, la pente ne devrait pas dépasser $0^{m}06$ par mètre au maximum. Aucun bâtiment ne comporterait plus d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.
L'hôpital serait divisé en trois quartiers : celui des hommes, celui des femmes et celui des enfants. Il aurait 600 lits.

QUARTIER DES HOMMES (200 lits).
Le quartier des hommes comprendrait deux divisions principales, l'une de malades, l'autre de blessés.
Dans la division des malades, on aurait à prévoir deux salles de 24 lits, étant observé que chaque lit exige 30 mètres cubes d'air, deux ou trois chambres d'isolement, deux salles de convalescents de 20 lits chacune et quatre chambres d'infirmiers.

Dans la division des blessés on disposerait deux salles de 22 lits chacune, deux salles de convalescents de 18 lits chacune, deux ou trois chambres d'isolement, quatre chambres d'infirmiers et une salle d'opération, largement éclairée, aisément accessible et comportant les systèmes de lavage les plus complets.

Deux salles de 12 lits chacune, deux chambres d'isolement et deux chambres d'infirmiers formeraient une subdivision pour maladies nécessitant un traitement spécial.

Un réfectoire pour les convalescents, des bains et des water-closets compléteraient ce quartier.

Les bains comprendraient, outre huit baignoires, une salle d'hydrothérapie avec installation d'eau chaude et d'eau froide. A proximité des salles, office et lavabos.

Quartier des Femmes (200 lits).

Le quartier des femmes aurait les mêmes distributions pour le même nombre et les mêmes catégories de malades ou de blessées que le quartier des hommes.

Maternité (24 lits).

Au quartier des femmes serait annexée une Maternité, isolée des salles de malades, entourée de jardins et reliée seulement aux services généraux par des galeries.

Elle comprendrait une salle d'attente de 12 lits, une salle d'accouchement et une salle de convalescence de 12 lits. Le cube d'air pour chaque lit et le berceau attenant sera de 40 mètres. A proximité serait une salle pour les nouveau-nés, avec baignoires; une petite infirmerie et deux chambres de surveillantes.

Quartier des Enfants (76 lits).

Le quartier, éloigné des quartiers d'hommes et de femmes, aurait:

Une crèche pour les enfants en bas âge.

Deux divisions de malades et blessés (une pour chaque sexe).

Des cours et dépendances, telles que lavabos, bains, water-closets, etc.

Crèche. — La Crèche comprendrait une salle de 20 berceaux, une salle de récréation avec pouponnière, une petite cuisine-infirmerie, une pièce de dépôt et deux chambres de surveillantes.

La division des malades et blessés comprendrait, pour chaque sexe, deux salles de chacune 14 lits, deux chambres d'isolement et deux chambres d'infirmiers et infirmières.

Salles communes aux trois quartiers.

On aurait à prévoir à un emplacement convenable, trois cabinets de médecins et trois cabinets de chirurgiens, ainsi qu'une bibliothèque.

Services généraux :

Ces services comprendraient :

1° Un logement de 12 chambres, une salle commune et un réfectoire pour les religieuses desservant l'hôpital. On aurait à prévoir aussi une chapelle contenant 400 personnes.

2° Un bâtiment comprenant lingerie, pharmacie, cuisine et autres dépendances proportionnées à l'importance de l'hôpital.

3° Une buanderie avec étuve à désinfection, séchoir à air chaud, et tous appareils de blanchisserie, lavoir couvert, salle de machines, appareils pour le chauffage général par la vapeur à basse pression, réservoirs pour distribution d'eau au sommet du terrain, etc.

A l'entrée de l'hôpital serait un bâtiment d'administration comprenant, outre une salle de conseil avec bureaux, les logements du directeur de l'hôpital et de l'économe.

On aurait à établir en outre, pour le cas d'épidémie, trois pavillons d'isolement, divisés en plusieurs salles correspondant à chacun des trois quartiers, et une salle des morts. Ces pavillons seraient dissimulés au milieu de jardins dans la partie haute du terrain, et seraient accessibles directement par le dehors.

Le terrain choisi serait compris entre deux routes parallèles, distantes de 400 mètres et situées à des niveaux différant de 30 mètres.

La largeur du terrain serait de 300 mètres.

On fera le plan général de l'hôpital, et les élévations sommaires dans les deux sens, à l'échelle de 0m002 pour 1 mètre.

Prix : M. PROST, élève de M. Marcel Lambert.

ANNÉE 1900

DU LUNDI 15 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 18 JANVIER

Un Palais du Gouverneur général de l'Algérie

SITUATION

Ce palais sera édifié sur un vaste emplacement, isolé par de grandes voies, sur l'une desquelles est l'entrée principale. De cette voie à la voie opposée, le terrain se présente avec deux pentes

d'environ o m. 10 par mètre, qui forment deux plans inclinés séparés par une ligne faitière vers le tiers de la profondeur du terrain. L'un de ces plans inclinés part de la voie d'accès, l'autre aboutit à une terrasse qui domine la voie postérieure, au delà de laquelle la vue s'étend sur la mer et le littoral.

Bien que le caractère du monument doive être une affirmation de l'architecture française, sa composition devra s'inspirer du climat de l'Algérie.

DIVISIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME

Le Palais se compose de deux ensembles distincts, bien que reliés entre eux, et d'importance inégale :

1° La *Résidence* officielle;
2° L'*Habitation* du Gouverneur général.

§ 1er

RÉSIDENCE OFFICIELLE

Cette résidence comporte elle-même les groupes suivants :

1° Les grands *appartements de réception* et de représentation ou Palais proprement dit ;
2° Les *grands* et *petits communs ;*
3° Les *services militaires ;*
4° Les *services administratifs.*

L'ensemble des communs et des services militaires est d'importance à peu près équivalente à celle des services administratifs.

I. Les GRANDS APPARTEMENTS comprendront :

Au rez-de-chaussée :

— Vestibule, vestiaires, antichambres ;
— Plusieurs salons de réception et de fêtes, dont un principal; salons de jeux, fumoir, etc. ;
— Une grande salle à manger pour 80 couverts ; deux salles à manger pour chacune 15 à 20 couverts ;
— Les dépendances diverses nécessaires au service immédiat ;
— Une CHAPELLE franchement accusée.

Un escalier monumental et des escaliers secondaires conduiront :

Au premier étage.

Cet étage comprendra :
— Un appartement d'honneur destiné au Président de la République ou à des Ministres, ambassadeurs, hôtes étrangers de passage à Alger ;
— Plusieurs appartements et chambres pour les personnes de la suite, officiers, etc.

NOTA. — Ces appartements et chambres pourront être dans le bâtiment principal ou dans des pavillons spéciaux reliés audit bâtiment.

— Des logements secondaires et pièces de service dans des parties en entresols et en attique.

Au rez-de-chaussée :

Le service du CABINET du Gouverneur général, savoir :
— Antichambre ; — salle des huissiers ; — salon d'attente ;
— Le cabinet du Gouverneur ; deux cabinets pour le chef de cabinet et le secrétaire particulier;
— Plusieurs pièces à usage de bureaux civils et militaires;
— Deux salles de commissions;

Le tout avec les dépendances nécessaires.

Ce service du CABINET doit être en communication facile avec l'habitation du Gouverneur, et avec les services administratifs.

II. Les GRANDS ET PETITS COMMUNS comprendront (en plusieurs étages) :

1° Les services et bureaux de la Régie et Intendance ;
2° Les services du matériel (mobilier, lingerie, argenterie, etc.);
3° Les services de bouche (cuisines et dépendances, offices, salle à manger des gens, approvisionnements) ;
4° Ecuries pour 12 chevaux ; remises pour 6 voitures ;
5° Logements de personnel.

III. Les SERVICES MILITAIRES comprendront :

— Un grand corps de garde d'infanterie pour 40 hommes, deux chambres d'officiers ;
— Un corps de garde de cavalerie pour 40 hommes d'escorte, deux chambres d'officiers ;
— Un poste pour six estafettes ;
— Ecuries militaires pour 60 chevaux, dont un groupe de 40 chevaux de troupe.

IV. Les SERVICES ADMINISTRATIFS en plusieurs étages, divisés en :

— Divisions de l'Intérieur ; — des Finances ; — de la Guerre ; — de la Marine ; — de

l'Instruction publique ; — des Travaux publics, de l'Agriculture et de l'Industrie ; — des Cultes ; — des Affaires indigènes.

Chacune de ces divisions, avec cabinets d'un chef de division, de deux chefs de bureau, bureaux ; dépendances diverses.

— Un bâtiment des archives.

Il importe que les *communs* ainsi que les *services administratifs* aient des entrées distinctes de l'entrée d'honneur.

§ 2.

HABITATION DU GOUVERNEUR

Cette habitation se composera d'un grand hôtel destiné aux réceptions intimes et à l'habitation.

Il comportera comme tout hôtel important un corps de bâtiment principal et des communs.

Etant bien expliqué que le Gouverneur et sa famille y trouveront toutes les nécessités de l'habitation, sans avoir à emprunter les grands appartements, à l'exception du service du cabinet et de la chapelle.

L'hôtel particulier du Gouverneur aura son entrée par l'une des voies publiques.

§ 3.

JARDIN

Un grand jardin sera commun à la résidence officielle et à l'hôtel particulier.

Il se terminera en terrasse, comme il a été dit plus haut.

TERRAIN

Le terrain affecté à tout l'ensemble pourrait atteindre 500 mètres dans sa plus grande dimension. Les constructions ne dépasseront pas 150 mètres dans leur plus grande étendue.

On fera un plan général, la façade principale et la coupe, le tout limité aux bâtiments, à 0 m. 002 pour mètre. Les jardins seront indiqués seulement en arrachement.

Les esquisses seront rendues sur feuilles volantes et non sur châssis.

PRIX : M. LOUIS FAURE-DUJARRIC, élève de M. PASCAL.

ANNÉE 1901

DU LUNDI 14 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 17 JANVIER

Un Palais du Peuple

Cet édifice est destiné à faciliter à l'ouvrier l'emploi utile des loisirs que lui laisse son travail et à lui procurer, en même temps que les avantages matériels des sociétés coopératives, les moyens de s'instruire et de se tenir au courant des événements ou des questions qui peuvent l'intéresser.

Il contiendrait au *rez-de-chaussée :*

— Des magasins de vente pour les coopératives (denrées, objets usuels, etc.);

— Une salle de lecture pour périodiques;

— Un café de tempérance avec billards;

— Un grand restaurant coopératif;

— Un service de bains (ce service pourrait être aménagé dans le sous-sol, ainsi que les dépendances indispensables des services précédents, cuisines, laveries, approvisionnements, etc.);

— Un théâtre populaire, pouvant contenir 500 personnes, avec machination et dépendances restreintes.

— Un jardin, avec gymnase, salle d'escrime, hall pour la récréation des enfants, compléterait l'ensemble à ce niveau.

Au *premier étage* on trouverait :

— Une bibliothèque d'instruction, avec au moins deux salles de conférences pouvant contenir chacune deux cents auditeurs. — Cabinets pour le bibliothécaire et pour les conférenciers.

— Des galeries ou salles servant d'expositions permanentes où l'ouvrier pourrait, comme autrefois, faire montre de son chef-d'œuvre ;

— Des chefs-d'œuvre, acquis comme modèles, seraient conservés dans des salles spéciales et constitueraient ainsi un musée du travail.

Un *deuxième étage* serait réservé à la location de petites chambres pour de jeunes ouvriers célibataires, auxquels la promiscuité des garnis est souvent funeste.

On y trouverait en même temps une salle de réunion pour le Conseil de l'œuvre, les bureaux de l'économat, le logement de l'économe régisseur et du personnel.

OBSERVATION GÉNÉRALE. — En dehors d'un vestibule principal, disposé pour l'affichage des offres et demandes d'emploi et accompagné d'une loge de concierge et d'un bureau du régisseur, d'autres vestibules, des escaliers et dégagements devront permettre l'accès facile aux différentes parties de l'édifice qui sera, en outre, pourvu de vestiaires, water-closets, lavabos, disposés et conçus en vue du nombreux public appelé à y fréquenter.

Le terrain, de forme rectangulaire et isolé de toutes parts, aurait une superficie de 5,000 mètres.

On fera le plan du rez-de-chaussée, celui du premier étage, la façade principale et la coupe perpendiculaire à cette façade, à l'échelle de 0 m. 004 millimètres pour mètre.

(Le plan du premier étage pourra n'être traité qu'en schéma pour rendre compte de la disposition des services qui s'y trouvent. — La destination des locaux sera indiquée sur les plans).

PRIX : M. COUTAN, élève de M. PASCAL.

ANNÉE 1902

DU LUNDI 13 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 16 JANVIER

Le Palais de l'Enfance

La création à Paris de cet établissement aurait pour but de venir en aide aux œuvres charitables profitables à l'enfance par des expositions permanentes ou temporaires payantes et aussi par des fêtes payantes données aux enfants riches (loteries, bals, auditions musicales, représentations enfantines, festival, etc.)

Les enfants des écoles communales y viendraient à certains jours de vacances et y trouveraient tous les jeux propres à les distraire en même temps que leur seraient faites des conférences moralisatrices.

PROGRAMME

L'établissement comprendrait, disposées autour d'une grande cour-jardin affectée aux jeux de croquet, criquet, lawn-tennis, gymnase, etc.:

1° Les expositions rétrospectives permanentes :

Salles de tableaux chefs-d'œuvre se rapportant à l'enfance, galerie de meubles à poupées et poupées de souverains, une salle réservée à l'enfance des hommes célèbres, une salle à vitrines pour collections et sculptures ;

2° Expositions temporaires :

Salles ou emplacements réservés à l'enfant dans l'économie sociale, dans l'enseignement professionnel, aux crèches, au travail des enfants moralement abandonnés, etc. ;

3° Une grande salle ou galerie pour bals d'enfants avec petit théâtre pour représentations enfantines et exposition de lots, une salle de distribution de diplômes pouvant contenir 600 à 800 personnes ;

4° Des dépendances : telles que salle de conférences, salle de jeux, salle d'armes, salle de billard ; ces locaux seraient principalement affectés aux enfants des écoles.

Une administration restreinte serait disposée en sous-sol ou dans un petit étage.

Le terrain dont on disposerait n'excèdera pas 200 mètres en plus grande dimension.

On fera le plan, l'élévation et la coupe à l'échelle de 0 m 002 pour mètre.

PRIX : M. F. WIELHORSKI, élève de M. LALOUX.

ANNÉE 1903

DU LUNDI 12 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 15 JANVIER

Une Faculté des Sciences pour une ville de premier ordre

Cette Faculté, à édifier dans une grande ville, centre universitaire important, se composerait de quatre sections (mathématiques, sciences naturelles, chimie, physique) et de services généraux.

Ces services ou sections pourraient être aménagés, soit dans des bâtiments séparés, soit dans des bâtiments réunis, au choix des concurrents ; mais, dans tous les cas, il devra être

tenu compte de tous les progrès et perfectionnements réalisés jusqu'à ce jour dans les établissements du même genre.

La section de mathématiques comportera un amphithéâtre avec dépendances et quatre à cinq salles pour cours ou conférences.

La section des sciences naturelles (zoologie, botanique, géologie et minéralogie) comprendra deux amphithéâtres avec dépendances, quelques salles de conférences ou de cours, des laboratoires couverts et découverts et des salles de collections.

Dans la section de chimie, on disposera des amphithéâtres pour l'enseignement de la chimie générale, de la chimie minérale, de la chimie industrielle et de la chimie agricole. Ces amphithéâtres, au nombre minimum de deux, seront accompagnés de cabinets de professeurs et de laboratoires pour préparation des cours. Des salles pour conférences et recherches, de grands laboratoires pour les élèves, des salles pour collections et produits compléteront cette division.

La section de physique comportera deux amphithéâtres avec dépendances, des salles de conférences, des laboratoires pour professeurs, préparateurs et élèves, enfin des salles de dépôt pour instruments de physique.

Les services généraux comprendront : un grand amphithéâtre pour assemblées générales, dépendances ; grande salle des pas-perdus, etc. ; une bibliothèque, des logements pour le doyen de la Faculté et quelques employés subalternes, — les bureaux du secrétariat, — enfin un petit jardin botanique pour expériences.

TERRAIN

Le terrain, isolé de toute part et sensiblement de niveau, sera circonscrit par trois voies importantes et une place. Il aura la forme rectangulaire et sa plus grande dimension ne devra pas excéder 250 mètres.

On fera pour l'esquisse, le plan du rez-de-chaussée, l'élévation et la coupe à l'échelle de 0 m 002 pour mètre.

PRIX : M. LÉON JAUSSELY, élève de MM. DAUMET & ESQUIÉ.

ANNÉE 1904

DU LUNDI 11 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 14 JANVIER

Un Hôtel pour Ouvriers

L'hôtel projeté, entreprise à la fois commerciale et philanthropique, serait ouvert aux ouvriers demeurant toujours à Paris, mais aurait surtout pour but de procurer, dans de bonnes conditions économiques, à un certain nombre des ouvriers du bâtiment venant chaque année principalement du centre de la France, une habitation pourvue d'une confortable hygiène, un lieu de réunion avec salles pour se reposer, s'instruire ou se divertir, un endroit où ils trouveraient une nourriture saine et des boissons de bonne qualité dépourvues d'alcool.

Cet établissement situé dans un faubourg, à proximité de voies rapides de communication, devrait permettre de loger huit cents ouvriers.

Il comprendrait :

1° Les cabinets de l'administrateur et du caissier, une salle de dépôt des objets confiés à la garde de l'hôtel, les bureaux des employés chargés de l'inscription des ouvriers, de la tenue des comptes de chacun d'eux (comptes qui seraient réglés chaque semaine), les bureaux des agents chargés des achats, les appartements de l'administrateur et du caissier, les logements de quelques employés ;

2° Un cabinet de consultation médicale avec salle d'attente, pharmacie, lingerie et autres dépendances. Une petite infirmerie pour dix lits disposés dans trois ou quatre pièces, car il ne serait donné à l'hôtel que les premiers soins ; les malades atteints, même peu gravement, seraient dirigés immédiatement sur les hôpitaux ;

3° Les vastes salles où les repas et les consommations seraient servis par petites tables, les salles de repos avec des billards et une bibliothèque, deux salles, pouvant contenir cent vingt personnes chacune, disposées pour des conférences ou des cours. Cette importante partie serait accessible, certains jours et pendant quelques heures, aux ouvriers qui viendraient accompagnés par des locataires de l'hôtel ; elle formerait une sorte de cercle ouvrier et serait pourvue de toutes les dépendances utiles : vastes cuisines, laveries, magasins pour les provisions, offices, closets, etc. ;

4° Des salles pour soixante lavabos où les ouvriers se rendraient soit en entrant à l'hôtel, soit en revenant du travail, des cabinets de bains pour trente personnes, des pièces pour les douches, les bains de pied, des étuves, une lingerie, une salle des garçons, une salle de chauffage, etc. ;

5° Les dortoirs pour loger six cents personnes par chambrées de sept à huit personnes au moins, les chambres, installées pour quatre, deux ou une personne, nécessaires pour loger deux cents ouvriers. Ces chambres, ces dortoirs, largement ventilés et éclairés, seraient

aménagés de façon à ce que chaque ouvrier ait à sa disposition une sorte de stalle où à côté du lit serait placé un meuble pour renfermer ses vêtements, ses outils, son argent, et seraient accompagnés de lavabos et de closets largement installés. Des cabinets avec lits seraient réservés, à proximité des chambrées et des chambres, pour des garçons de l'hôtel qui, tout en rendant service aux locataires, exerceraient une surveillance.

L'établissement comprendrait encore des magasins avec salles pour la vente, où les ouvriers pourraient acheter à bon compte des vêtements et des outils, des pièces pour le raccommodage des vêtements et des chaussures, des magasins pour le dépôt du matériel de certains ouvriers, des ateliers où les ouvriers pourraient réparer leurs outils et s'occuper pendant les jours de repos, un espace planté où les locataires de l'hôtel pourraient jouer, se reposer en plein air ou se livrer à quelques exercices gymnastiques; il comprendrait, enfin, des caves, des magasins divers, des locaux pour le chauffage, facilement accessibles du dehors, une buanderie pour laver le linge, une salle pour désinfecter les vêtements.

Tous ces services seraient reliés entre eux par des vestibules, des galeries, des couloirs, des escaliers, des ascenseurs et des monte-charges.

Un terrain rectangulaire d'une surface de *16,000 mètres carrés*, isolé sur ses quatre côtés et bordé par une avenue et trois rues, serait affecté à la construction de l'établissement qui devrait, tout en ayant un caractère de grande simplicité, être rendu confortable par la grandeur des dégagements, des salles, des dortoirs, par la commodité de tous les services répartis dans un sous-sol, un rez-de-chaussée et trois ou quatre étages.

Il est demandé pour cette esquisse :

— Un plan d'ensemble du rez-de-chaussée à $0^{m}0025$ pour mètre ;
— Un plan du premier étage à $0^{m}0025$ pour mètre;
— Une façade prise du côté de l'entrée principale à $0^{m}005$ pour mètre ;
— Une coupe faite perpendiculairement à cette façade à $0^{m}005$ pour mètre.

PRIX : M. RAYMOND FÉVRIER, élève de M. Marcel LAMBERT.

ANNÉE 1905

DU LUNDI 9 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 12 JANVIER

Une Caserne de Gendarmerie

Des avenues et boulevards circonscrivent trois côtés de l'espace rectangulaire attribué à cet ensemble d'édifices ; le quatrième côté est bordé par une rivière.

Les constructions devront abriter quatre brigades à cheval et huit brigades à pied. On y trouvera :

1° Trente logements composés chacun d'une grande chambre, d'une cuisine et de deux pièces ;

2° Douze logements comportant une chambre de plus pour les maréchaux-des-logis et brigadiers, pour les maréchaux-des-logis adjoints au trésorier et pour les brigadiers secrétaires du chef de légion. Des bureaux ;

3° Un logement pour le lieutenant trésorier, composé d'un salon, d'une salle à manger, d'une cuisine, de quatre chambres et de plusieurs chambres de domestiques ;

4° Deux logements de même importance pour les capitaines commandants ;

5° Un logement pour le colonel, composé de salons de réception, d'une grande salle à manger et des dépendances nécessaires, de huit chambres à coucher et de chambres de domestiques ;

6° Un logement pour le chef d'escadron, moins important que le précédent ;

7° Le logement pour les hommes en subsistance consistera en un dortoir pour trente hommes, avec les lavabos et dépendances nécessaires.

La cantine comprendra une vaste cuisine, une grande salle à manger et un office.

Un magasin d'armes, un magasin d'habillement, compléteront les services généraux auxquels viendront se joindre quatre chambres de sûreté, deux pour chaque sexe, une salle de police, les w.-c. distincts pour chaque sexe.

Des jardins seront réservés aux malades et une buanderie avec un lavoir à la rivière serait à la disposition des femmes. Une sortie postérieure permettrait de franchir le cours d'eau à l'aide d'un pont réservé à la gendarmerie.

Les écuries devront contenir trente chevaux de troupe et douze chevaux d'officiers ; les greniers leur seront superposés.

L'infirmerie pour les chevaux comprendra huit boxes ou écuries séparées.

Une large cour et des circulations très amples sépareront les divers bâtiments dont l'ensemble du plan, tout compris, n'excèdera pas *dix-huit mille* mètres.

Plan, façade et coupe à o m. 0025.

PRIX : M. BOUSSOIS, élève de M. PASCAL.

ANNÉE 1906

DU LUNDI 8 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 11 JANVIER

Un Palais pour le Salon International d'Automobiles

L'industrie et le commerce des automobiles, motocycles, etc., et de tout ce qui se rattache à leur confection, ont pris une telle importance dans les pays civilisés qu'une exposition internationale de ces nouveaux appareils mécaniques de transport exige de vastes espaces. La preuve en est qu'à la dernière exposition qui vient de fermer, le grand Palais des Champs-Elysées était beaucoup trop petit et qu'il a fallu utiliser les serres du Cours-la-Reine ainsi que des bâtiments de construction légère faits à la hâte et sans lesquels les exposants n'auraient pu trouver la place dont ils avaient besoin pour leurs produits.

Pour certaines raisons, faute d'un palais spécial, l'exposition ou Salon international d'automobiles ne peut avoir lieu à Paris qu'en décembre, c'est-à-dire à l'époque de l'année où la nuit vient très tôt. Aussi les organisateurs en ont-ils très ingénieusement profité pour donner à leur Salon un éclat vraiment féerique en répandant à profusion, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du Palais, la lumière électrique. On a du reste pu remarquer que l'affluence extraordinaire des visiteurs n'était pas due seulement à l'intérêt que pouvait offrir la nouveauté des riches véhicules mécaniques exposés, mais due plus encore à l'effet merveilleux des illuminations.

Le sujet du concours Labarre est cette année un palais spécial pour le Salon international d'automobiles avec la condition que les expositions doivent continuer à avoir lieu en décembre et être ouvertes jusqu'à sept heures, ce qui nécessite un éclairage artificiel pouvant rivaliser, pouvant même dépasser celui tant admiré ces jours derniers aux Champs-Elysées.

Le concurrent peut disposer d'un terrain carré de 300 mètres de côté. La composition doit comprendre le palais proprement dit et des annexes disposées en ailes avec un hôtel pour l'Automobile-Club de France. L'ensemble de la composition aura une vaste place pour les voitures ou automobiles des visiteurs, laquelle place en vue d'effets d'illuminations.

Le Palais doit pouvoir contenir dans des stands :

1° Les voitures automobiles en tous genres, les motocycles et tous véhicules à traction mécanique ;
2° Les cycles de tous systèmes;
3° La carrosserie pour automobiles;
4° Le commerce d'automobiles;
5° Les bandages de roues de voitures automobiles, de motocycles et de cycles ;
6° Les châssis et organes mécaniques, pièces détachées, accumulateurs, accessoires et fournitures diverses pour automobiles, cycles, etc.;
7° Les sports divers et tourisme;
8° Les costumes, habillements et équipements pour l'automobile, les cyclistes et les touristes;
9° Les inventions et applications diverses concernant l'automobile, la vélocipédie et les sports, ainsi que les ameublements et l'industrie hôtellière.

Dans les ailes seront :
1° Les poids lourds, les moteurs pour automobiles, les canots, le matériel de construction et d'outillage pour la fabrication des automobiles;
2° Les combustibles, la navigation et l'aérostation.

L'hôtel de l'Automobile-Club de France doit comprendre tout ce qui est nécessaire pour un cercle dont les adhérents sont fortunés et nombreux : salle de fêtes et d'expositions, grandes et petites salles à manger, divers grands salons, salle de billards, salle de lecture, bibliothèque, salle d'armes, salon de jeux, le tout avec un escalier monumental. Des bureaux pour l'Administration, avec salon pour le président et le secrétaire général, quelques logements pour le personnel, compléteront cet hôtel.

On fera le plan, une façade et une coupe à 0 m. 002 pour mètre.

Prix : M. TOURNON, élève de MM. Scellier de Gisors & Bernier.

Prix : M. GOZIER, élève de M. André.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS ED. LABARRE

du Lundi 7 Janvier, à rendre le Jeudi 10 Janvier 1907, avant midi

La Commission des programmes propose comme sujet du concours:

Une Ruche

Cet établissement serait créé par la Ville de Paris dans le but de mettre, moyennant une faible rétribution, à la disposition des savants, des inventeurs ou des artistes, des locaux leur permettant soit de pousser plus avant leurs recherches et d'expérimenter leurs découvertes avant de les livrer au public, soit d'exécuter des œuvres qui par leurs dimensions ou leur ensemble nécessiteraient des frais d'installation hors de proportions pour un travail passager.

La ruche serait établie dans une enceinte plantée dont la plus grande dimension n'excéderait pas 250 mètres.

Elle comprendrait en plusieurs groupes :

1° 20 à 25 laboratoires grands et petits installés avec tous les perfectionnements modernes, isolés ou réunis de manière à laisser aux occupants temporaires la plus grande liberté d'allure. Ils seraient accompagnés de plusieurs pièces de service et de dépôts de produits chimiques.

Des cours permettraient des expériences en plein air;

2° Une dizaine de salles ou ateliers de dimensions variables où les inventeurs élaboreraient leurs modèles et les expérimenteraient au moyen de la force motrice mise à leur disposition. — Quelques pièces et dépendances accessoires;

3° Une dizaine de grands ateliers pour peintres et sculpteurs avec pièces accessoires;

4° Enfin, on trouvera dans une partie de la composition un parc aérostatique, avec esplanade libre, pour les essais. Hangars pour la construction des aéroplanes ou des dirigeables; dépôts du matériel de confection et de gonflement.

Partie publique et administrative.

Vers l'entrée, on trouverait pour la diffusion de la science et pour communiquer au public savant ou intéressé les résultats des travaux qui s'élaborent à la Ruche, un grand vestibule, un amphithéâtre pouvant contenir 300 personnes avec vaste laboratoire et dépendances accessoires, plusieurs salles de conférences accompagnées de quelques pièces pour les professeurs ou conférenciers, des dégagements, vestiaires, water-closets, etc.

On grouperait comme il conviendra avec cette partie les services de l'administration.

Ces services seraient très restreints: un appartement complet pour le Directeur, son cabinet et celui de son secrétaire; les bureaux de quelques employés.

Le logement du personnel serait dans les combles.

N. B. — Seuls, le Directeur et les employés de l'administration seraient logés dans l'établissement.

On fera le plan, la façade et la coupe à l'échelle de 0 m. 002 pour mètre.

Prix. — M. PILLETTE, élève de MM. Daumet & Esquié. Pl. 30.

Des *Mentions* ont été décernées à M. ANSELMI, élève de M. Redon; M. BELLOWS, élève de M. Pascal; M. BERTY, élève de M. Esquié; M. BOILEAU, élève de M. Redon; M. BOSSELUT, élève de M. Defrasse; M. DUHAYON, élève de M. Deglane; M. LÉVY, élève de M. Deglane; M. MADELINE, élève de M. Deglane; M. MANXION, élève de M. Bernier; M. MOLINIÉ, élève de M. Deglane; M. PLISSON, élève de M. Bernier; M. PONS, élève de M. Redon; M. VANNIER, élève de M. Duquesne.

Auguste VINCENT, Editeur, 34, Rue Rottembourg, PARIS

Grande Salle des Banquets
Buffet
Buffet
1er Etage

1882. — UN HOTEL DE VILLE

PRIX: M. JOSSO, ÉLÈVE DE M. DOUILLARD

1882. — UN HOTEL DE VILLE

PRIX: M. JOSSO, ÉLÈVE DE M. DOUILLARD

1883. — HOTEL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRIX : M. HEURTIER, ÉLÈVE DE M. ANDRÉ

1884. — UN ORPHELINAT AGRICOLE POUR CENT JEUNES FILLES

PRIX: M. RISLER, ÉLÈVE DE M. ANDRÉ

1885. — UN HOTEL MONUMENTAL POUR UN CERCLE

PRIX : M. MARCEL, ÉLÈVE DE M. ANDRÉ

1886. — UNE ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
POUR LES SCIENCES PHYSIQUES & NATURELLES
PRIX: M. MAJOUX. ÉLÈVE DE M. GUADET

1888. — UNE MAISON DE SANTÉ POUR LES ALIÉNÉS DES DEUX SEXES
PRIX : M. GASTON COUSIN. ÉLÈVE DE MM. GERHARDT & COQUART

1889. — UNE RÉSIDENCE D'ÉTÉ POUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
PRIX: M. FRANCASTEL. ÉLÈVE DE M. GINAIN

1890. — LE SIÈGE D'UN GRAND COMMANDEMENT MILITAIRE

1891. — UNE GARE MARITIME

PRIX : M. RECOURA, ÉLÈVE DE M. PASCAL

1892 — UN DÉPOT D'ÉTALONS
PRIX: M. BARDEY, ÉLÈVE DE M. GUADET

1893. — UN PALAIS DE JUSTICE

PRIX : M. OLIVIER, ÉLÈVE DE MM. DAUMET & ESQUIÉ

1894. — UN GARDE MEUBLE PRIX: M. CHARLES BLONDEL, ÉLÈVE DE M. PAUL BLONDEL

1895. — UNE ÉCOLE D'AGRICULTURE

PRIX: M. SIROT, ÉLÈVE DE M. MOYAUX

1896. — UN JARDIN D'ACCLIMATATION — PRIX: M. TONY GARNIER, ÉLÈVE DE M. PAUL BLONDEL

1898. — UN LYCÉE POUR UNE GRANDE VILLE

PRIX : M. FERDINAND, ÉLÈVE DE MM. GUADET & PAULIN

1898. — UN LYCÉE POUR UNE GRANDE VILLE PRIX (RÉSERVÉ EN 1897): M. JEAN HULOT, ÉLÈVE DE M. MARCEL LAMBERT

1899. — UN HOPITAL

PRIX: M. PROST, ÉLÈVE DE M. MARCEL LAMBERT

1900. — PALAIS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

PRIX: M. LOUIS FAURE-DUJARRIC, ÉLÈVE DE M. PASCAL

A. Vincent, 34, Rue Rottembourg, Paris

1900 - UN PALAIS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

M. Léon JAUSSELY, Élève de MM. DAUMET et ESQUIÉ

1901. — UN PALAIS DU PEUPLE

1901. — UN PALAIS DU PEUPLE

PRIX: M. COUTAN, ÉLÈVE DE M. PASCAL

1902. — LE PALAIS DE L'ENFANCE
Prix : M. F. WIELHORSKI, élève de M. LALOUX

1903. — UNE FACULTÉ DE MÉDECINE
POUR UNE VILLE DE PREMIER ORDRE
PRIX: M. LÉON JAUSSELY, ÉLÈVE DE MM. DAUMET & ESQUIÉ

1904. — UN HOTEL POUR OUVRIERS

PRIX: M. RAYMOND FÉVRIER, ÉLÈVE DE M. MARCEL LAMBERT

1905. — UNE CASERNE DE GENDARMERIE

PRIX: M. BOUSSOIS, ÉLÈVE DE M. PASCAL

1906. — UN PALAIS POUR LE SALON INTERNATIONAL D'AUTOMOBILES

PRIX: M. TOURNON, ÉLÈVE DE MM. SCELLIER DE GISORS & BERNIER

1906. — UN PALAIS POUR LE SALON INTERNATIONAL D'AUTOMOBILES

PRIX : M. GOZIER, ÉLÈVE DE M. ANDRÉ

1906 - UN PALAIS POUR LE SALON INTERNATIONAL D'AUTOMOBILES

M. TAUZIN, ÉLÈVE DE M. PASCAL

A. Vincent, 34, Rue Rottembourg, Paris

1907 - UNE RUCHE

PRIX : M. PILETTE, ÉLÈVE DE M. ESQUIÉ

LES

Concours Edmond Labarre

1881 A 1906

A l'Ecole Nationale & Spéciale des Beaux-Arts

Section d'Architecture

PROGRAMMES

Téléphone 931-15

Le Concours Ed. LABARRE consiste en une grande composition sur esquisse.

PARIS

AUGUSTE VINCENT

49, Boulevard Soult, 49